



McGill

Dialogue McGill

Faculté de médecine et de sciences de la santé

**PROGRAMME DE RECRUTEMENT ET DE MAINTIEN EN
POSTE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX**

**ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET AUTRES
ORGANISATIONS**

**MESURES INCITATIVES DE RECRUTEMENT ET DE MAINTIEN
EN POSTE**

**GUIDE DE SOUMISSION DE
PROJET 2023-2025**

Date d'échéance : 15 mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

Introduction		3
1. Dialogue McGill 2023-2028		3
1.1	Contexte et objectifs généraux	3
1.2	Aperçu du projet	3
1.3	Programme de maintien en poste 2023-2028	Error! Bookmark not defined.
2. Objectifs 2023-2028		6
2.1	Création de stages: Interventions d’approche	6
2.2	Supervision	6
2.3	Soutien aux stagiaires	7
2.4	Activités d’apprentissage linguistique à l’intention des étudiants des établissements d’enseignement ciblés	7
2.5	Autres projets	7
3. Soutiens aux étudiants stagiaires et à des besoins de supervision clinique 2023-2025		8
4. Propositions de projets pour les établissements d’enseignement		8
4.1	Remplir le formulaire de soumission de projet	9
Annexes 1A et 1B – Sommaire du budget		12
Annexe 2 Ressources de formation pour les étudiants et à la supervision		15
Annexe 3 Liste des régions périphériques ciblées au Québec		17

INTRODUCTION

Ce guide donne un aperçu du contexte et des objectifs généraux de Dialogue McGill, une description du programme de recrutement et de maintien en poste des professionnels de la santé et des services sociaux et de ses différentes composantes, une description du rôle accordé aux établissements d'enseignement dans la période de financement 2023-2028, et les résultats attendus. Le guide identifie et explique également ce qui est exigé dans chaque section du formulaire de proposition pour les établissements d'enseignement. La période de financement pour les établissements d'enseignement est de 5 ans. Dialogue McGill lance actuellement un appel de propositions pour des projets de 2 ans (2023-2025), puis lancera un autre appel pour le renouvellement de projets et de nouvelles initiatives pour 3 ans (2025-2028). Aux fins de brièveté du Guide, les autres organismes québécois qui sont également admissibles à ce programme seront désignés par l'expression « établissement d'enseignement ».

1. DIALOGUE MCGILL 2023-2028

1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Grâce à une entente de financement entre l'Université McGill et Santé Canada, Dialogue McGill maintiendra sa contribution aux initiatives du gouvernement du Québec visant à assurer que les Québécois d'expression anglaise ont accès à toute la gamme des soins de santé et des services sociaux dans leur langue. Plus précisément, le projet fournira un soutien financier aux initiatives visant à augmenter le nombre de professionnels de la santé et des services sociaux et le personnel d'accueil capables de fournir des services en anglais. L'atteinte de ces objectifs dépend d'un partenariat solide entre l'Université McGill, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les partenaires de Dialogue McGill et les communautés anglophones du Québec.

1.2 APERÇU DU PROJET

L'objectif du programme de maintien en poste consiste à créer et à soutenir des stratégies conçues pour recruter, employer et maintenir en poste des professionnels de la santé et des services sociaux bilingues (anglais et français) au Québec. Ce programme offre un soutien financier par l'intermédiaire de bourses d'études, de stages et de projets visant à accroître la capacité des professionnels qui exercent leurs fonctions au Québec. Dans le cadre de ces initiatives, Dialogue McGill s'associe à des réseaux communautaires, des établissements d'enseignement et des organismes communautaires.

1.3 PROGRAMME DE MAINTIEN EN POSTE 2023-2028

Au Québec, on compte un nombre limité de professionnels qui parlent couramment l'anglais. Alors que 98,0 % des professionnels de la santé et des services sociaux du Québec parlent le français, seulement 55,7 % déclarent pouvoir parler l'anglais (Statistique Canada, 2021). 6 professionnels sur 10 qui parlent anglais travaillent à Montréal (Statistique Canada, 2021), ce qui met en évidence un besoin plus élevé de formation en anglais des professionnels dans les régions à l'extérieur de Montréal. La capacité de la main-d'œuvre professionnelle au Québec a également été affectée par la pandémie de la COVID-19, le gouvernement du Québec ayant été contraint de fermer des unités/services hospitaliers en raison de pénuries de personnel (Institut canadien d'information sur la santé, 2021; CBC News, 2022).

Les initiatives axées sur le recrutement, la formation et le maintien en poste des professionnels de la santé et des services sociaux du Québec sont plus pertinentes et nécessaires que jamais. Dialogue McGill s'associe à des réseaux communautaires, des établissements d'enseignement et des organismes communautaires pour définir et mettre en œuvre des approches stratégiques visant à renforcer les capacités au Québec.

Soutien pour les établissements d'enseignement

Grâce au programme de recrutement et de maintien en poste de Dialogue McGill, les établissements d'enseignement créent des stages dans les régions du Québec, soutiennent les stagiaires et les besoins de supervision clinique et offrent des activités d'apprentissage linguistique aux étudiants. Les établissements d'enseignement jouent un rôle central dans l'augmentation du nombre de professionnels de la santé et des services sociaux anglophones dans le secteur public.

Dialogue McGill soutiendra les universités et les cégeps du Québec pour les activités suivantes :

- La création de stages : interventions d'approche
- La supervision
- Le soutien aux stagiaires
- Les activités d'apprentissage linguistique pour les futurs professionnels
- D'autres projets qui augmentent la capacité des professionnels bilingues au Québec

Un soutien aux étudiants et aux superviseurs pour les stages

Cette initiative soutient les stages en santé et en services sociaux afin d'accroître les ressources humaines du Québec. Un financement sera disponible pour les étudiants qui se rendent dans une région située en dehors de leur lieu de formation pour une pratique clinique dans le cadre de programmes de soins de santé et des services sociaux. L'allocation sera fournie par l'intermédiaire des établissements d'enseignement. Les appels de fonds pour le soutien aux étudiants seront publiés sur le site Web de Dialogue McGill.

Un financement sera également accordé aux établissements d'enseignement pour répondre aux besoins de supervision clinique dans les situations où les établissements ne peuvent pas fournir une supervision appropriée. Les appels de fonds pour le soutien à la supervision seront publiés sur le site Web de Dialogue McGill.

Bourses d'études ciblées

Dialogue McGill prévoit l'attribution de 50 bourses destinées à des écoles professionnelles, dont 10 seront offertes chaque année. Les bourses d'études ciblées sont destinées aux étudiants des secteurs identifiés comme des domaines qui posent problème quant à l'accès aux services en anglais et elles ne sont pas limitées aux étudiants d'une région en particulier. Les étudiants qui reçoivent ces bourses ciblées doivent s'engager à travailler dans des établissements de santé publique au Québec pendant un (1) an pour chaque année où ils sont financés. Des bourses ciblées seront appliquées par l'intermédiaire des établissements d'enseignement.

Soutien pour les réseaux communautaires

Dialogue McGill soutiendra les projets des réseaux communautaires pour les activités suivantes :

- Promotion des carrières dans le domaine de la santé et des services sociaux auprès des élèves des écoles secondaires et postsecondaires.
- Développement et entretien de banques de données d'étudiants utilisées pour faciliter les stages et les emplois dans le secteur public.
- Administration du réseau communautaire et suivi des bénéficiaires des fonds du programme de bourses de Dialogue McGill
- Soutien au développement des stages, aux stagiaires et à l'emploi des diplômés

- Activités d'apprentissage linguistique pour les professionnels

Programme de bourses du réseau communautaire de la santé et des services sociaux

Ce programme prévoit l'attribution de bourses à des étudiants de toutes les régions du Québec, qui ont déjà des compétences linguistiques intermédiaires à avancées en anglais et en français. Ces étudiants doivent poursuivre des études à temps plein dans des programmes de santé et des services sociaux et s'engager à retourner (hors de la région d'origine) ou à rester (dans la région d'origine) dans une des régions du Québec et à y travailler pendant au moins un (1) an après l'obtention de leur diplôme dans un établissement public de santé et des services sociaux pour chaque bourse reçue.

2. OBJECTIFS 2023-2028

Dialogue McGill a établi les objectifs suivants, pluriannuels et annuels, pour le Programme de maintien en poste :

- 250 étudiants placés dans des stages cliniques qui soutiennent les communautés anglophones
- 300 bourses attribuées aux étudiants des programmes de soins de santé et des services sociaux qui s'engagent à effectuer un (1) an de pratique professionnelle dans un établissement public de santé et des services sociaux du Québec après l'obtention de leur diplôme pour chaque bourse reçue.
- 25 étudiants recevront une aide au stage pour le voyage et l'hébergement dans une région éloignée du Québec afin de servir les communautés anglophones.
- 23 réseaux communautaires mèneront des projets de recrutement et maintien en poste annuellement
- 8 établissements d'enseignement mèneront des projets de recrutement et maintien en poste annuellement

2.1 CRÉATION DE STAGES : INTERVENTIONS D'APPROCHE

Les établissements d'enseignement participants pourront bénéficier d'un financement pour la création de stages pour leurs étudiants dans les établissements de santé et des services sociaux définis dans le programme régional d'accès aux services de santé et des services sociaux en anglais.

La priorité ira aux activités qui soutiennent les étudiants dans les domaines de la santé et des services sociaux qui viennent des régions périphériques, en leur permettant d'effectuer des stages dans leur région d'origine dans le but de faciliter un emploi dans un établissement public. Le soutien aux stages, aux stagiaires et aux superviseurs, sera globalement considéré dans cette optique.

Exemples de projets antérieurs : En 2020, Dialogue McGill a travaillé en étroite collaboration avec le Collège John Abbott pour financer une étude qui évalue la structure actuelle des stages dans les régions du Québec. L'étude a passé en revue les pratiques exemplaires pour le financement des programmes de stages, l'obtention de stages dans les établissements publique de santé et des services sociaux dans ces régions et a proposé une collaboration entre les partenaires de l'éducation sur la gestion de ces stages.

2.2 SUPERVISION

Soutien à des besoins de supervision clinique

Un financement sera accordé aux écoles professionnelles de McGill et à d'autres établissements d'enseignement pour répondre aux besoins de supervision clinique dans le cas où les établissements ne peuvent fournir une capacité de supervision appropriée. Interdisciplinaire dans la plupart des cas, les établissements de santé et des services sociaux qui acceptent les stagiaires référés par les établissements d'enseignement ciblés par le projet disposent des ressources professionnelles appropriées pour assurer une supervision qui répond aux exigences des établissements d'enseignement/de la profession. Cependant, les possibilités de stage peuvent apparaître sans les ressources humaines (c'est-à-dire les superviseurs cliniques) pour soutenir les stagiaires. En outre, certains programmes peuvent exiger des superviseurs durables hors site pour appuyer l'apprentissage des étudiants pendant le projet. À cette fin, les établissements d'enseignement peuvent bénéficier d'un financement pour combler les besoins en supervision clinique sur la base d'un projet durable ou en fonction des besoins. Dans le premier cas, les écoles professionnelles de McGill et les autres établissements d'enseignement sont invités à appliquer cette dimension et à justifier le budget dans le formulaire de demande de l'annexe 1A. Si d'autres

occasions de stage se présentent au cours de l'année et nécessitent un soutien en matière de supervision clinique, les établissements d'enseignement peuvent également faire une demande au cas par cas. Les appels de financement pour ce soutien à la supervision au cas par cas seront publiés sur le site Web de Dialogue McGill.

** Les ressources de formation de supervision sont disponibles à l'annexe 2*

2.3 SOUTIEN AUX STAGIAIRES

Les étudiants qui effectuent un stage dans une région éloignée de leur établissement d'enseignement pourront bénéficier d'une aide financière pour le voyage, le logement, etc. Si l'établissement d'enseignement est responsable de l'organisation de la logistique (transport, hébergement, etc.), veuillez en faire la demande dans votre demande de projet d'éducation et justifier le budget dans le formulaire de demande à l'annexe 1A; si les étudiants sont responsables de l'organisation de leur transport et de leur hébergement, ils doivent soumettre une demande de soutien aux stages étudiants à leur établissement d'enseignement, qui peut la transmettre à Dialogue McGill aux fins d'examen. En cas d'approbation, un montant spécifique sera alloué en fonction des détails de la demande. L'établissement recevra le financement et assurera le suivi et le contrôle de l'aide financière aux étudiants, ainsi que l'établissement de rapports. Les appels de fonds pour le soutien aux stages des étudiants seront publiés sur le site Web de Dialogue McGill.

2.4 ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE LINGUISTIQUE À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT CIBLÉS

Activités d'apprentissage linguistique à des fins professionnelles pour les étudiants

Les étudiants inscrits à des programmes du secteur de la santé et des services sociaux dans les établissements d'enseignement participants pourraient se voir offrir des activités d'apprentissage du français ou de l'anglais (p. ex. ateliers, formation linguistique sur le lieu de stage, etc.) dans le cadre de leur programme d'études, afin de se préparer à la pratique professionnelle au Québec. La formation est proposée directement par l'établissement d'enseignement.

Ces activités d'apprentissage linguistique sont conçues pour aider les futurs professionnels sur le lieu de travail à utiliser la terminologie professionnelle et la langue vernaculaire pour les tâches communicatives courantes de leur profession. Les mots clés sont « communication en milieu de travail ». Par conséquent, le contenu de l'enseignement est axé sur le langage et la communication adaptés à la profession spécifique. Ce type de formation vise à faire des apprenants des utilisateurs courants de la langue cible sur leur lieu de travail. Il n'a pas pour objectif de leur faire apprendre les termes de base de la langue ou d'atteindre le niveau de communication des locuteurs natifs.

Veuillez noter que si vous demandez un financement au titre des activités d'apprentissage linguistique (dimension 4), vous devez remplir un formulaire de résumé budgétaire distinct, annexe 1B du formulaire de soumission de projet.

** Les ressources de formation et d'apprentissage de langue pour étudiants sont disponibles à l'annexe 2*

2.5 AUTRES PROJETS

D'autres projets qui augmentent la capacité des professionnels bilingues au Québec sont invités à postuler sous cette dimension. Veuillez noter qu'une solide justification du projet est requise, décrivant comment le projet s'harmonise au mandat de Dialogue McGill, qui est d'accroître le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé et des services sociaux au Québec.

3. SOUTIENS AUX ÉTUDIANTS STAGIAIRES ET À DES BESOINS DE SUPERVISION CLINIQUE 2023-2025

En plus d'une proposition de projet principal, les établissements d'enseignement peuvent également demander un soutien financier pour les stagiaires et les superviseurs cliniques.

Type de projet	Plage budgétaire
Projet principal (à l'exclusion de la dimension 4)	De 10 000 \$ à 40 000 \$ par projet
Soutien aux stagiaires étudiants (au cas par cas)	Appel de financement (3 fois par année) : 200 \$ à 5 000 \$ par demande
Soutien à des besoins de supervision (au cas par cas)	Volet de financement A (offert trois fois par année) : De 1 000 \$ à 5 000 \$ par demande Volet de financement B (offert annuellement) De 3 000 \$ à 15 000 \$ par demande

4. PROPOSITIONS DE PROJETS POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Les établissements d'enseignement sont invités à soumettre des propositions de deux ans pour la période 2023-2025. Les établissements d'enseignement doivent utiliser le formulaire désigné pour soumettre leurs propositions de projet pour le financement de l'initiative de recrutement et de maintien en poste pour la période 2023-2025. Il est en format Word et doit être rempli par ordinateur.

Toute question concernant le rôle des établissements d'enseignement dans le programme de recrutement et de maintien en poste 2023-2025 ou le processus de soumission doit être adressé à Mme Manxi Guo.

Tous les établissements d'enseignement doivent soumettre leur formulaire demande dûment complété et signé au plus tard le 15 mars 2023 en l'envoyant par voie électronique à l'adresse suivante :

Mme Manxi Guo Agent de programme, recrutement et maintien en poste Dialogue McGill, Université McGill	Adresse courriel : retention.dialoguemcgill@mcgill.ca Téléphone : 514 398-2631
--	--

PROCESSUS D'APPROBATION

Vos propositions seront examinées par le comité d'évaluation du projet de recrutement et de maintien en poste de Dialogue McGill en fonction des critères suivants :

Critères d'évaluation

1. La proposition est complète et clairement expliquée.
2. Les activités du projet sont clairement décrites et correspondent au mandat de Dialogue McGill.
3. Les activités du projet correspondent au rôle attribué aux établissements d'enseignement.
4. Les résultats sont clairs et mesurables.

5. Les justifications budgétaires sont claires, détaillées et harmonisées aux activités planifiées.

Une fois votre demande approuvée par Dialogue McGill, un contrat précisant le montant du financement, ainsi que les engagements et les responsabilités des deux parties, sera signé par votre organisme et l'Université McGill. Pour les projets basés à McGill, une lettre de conditions générales sera fournie.

4.1 REMPLIR LE FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PROJET

Vous trouverez ci-dessous les instructions spécifiques pour remplir les différentes sections du formulaire de candidature.

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISATION DU DEMANDEUR

Cette section fournit des renseignements sur l'établissement d'enseignement ou toute autre organisation. Dans la section 1.2, nous vous demandons de fournir le nom du directeur général de l'organisation. Le nom donné à la section 1.3, la personne-ressource, identifie la personne qui supervisera le projet et assurera la liaison avec ses partenaires régionaux et Dialogue McGill. Le nom donné à la section 1.4, le responsable financier, identifie la personne qui est chargée de signer le rapport financier du projet.

2. INFORMATION SUR LE PROJET DE MAINTIEN EN POSTE 2021-2023

Veuillez répondre à cette section uniquement si le projet 2023-2025 est une continuation du projet 2021-2023.

2.1 TITRE DU PROJET

Veuillez indiquer le nom de votre projet en 2021-2023.

2.2 DESCRIPTION DU PROJET ET RÉSULTATS 2021-2023

Veuillez décrire les activités de votre projet au cours des deux dernières années. Indiquez si les résultats ont été atteints pour chaque dimension et, si ce n'est pas le cas, fournissez une justification, y compris des détails sur la façon dont les défis potentiels seront abordés dans la prochaine phase. Veuillez fournir des résultats quantitatifs, le cas échéant.

3. INFORMATIONS SUR LE PROJET DE MAINTIEN EN POSTE 2023-2025

3.1 TITRE DU PROJET

Le titre du projet doit refléter le contenu de votre projet et inclure le nom de votre institution.

3.2 OBJECTIFS ET CIBLES DU PROJET

Indiquez les objectifs de votre projet et ce que vous comptez réaliser. Les objectifs doivent être conformes au rôle accordé aux établissements d'enseignement tel que décrit dans la section 3 du Guide de soumission des projets. Les cibles doivent être décrites quantitativement.

3.3 DESCRIPTION DU PROJET

Fournissez un résumé de votre projet, en expliquant les stratégies que vous comptez mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du projet. Votre description, qui ne doit pas dépasser 225 mots, sera publiée sur le Site Web de Dialogue McGill .

3.4 ACTIVITÉS ET OBJECTIFS PLANIFIÉS PAR DIMENSION

Dans cette section, décrivez les activités que vous avez l'intention de réaliser dans chacune des catégories d'activités pertinentes, en indiquant vos objectifs annuels mesurables. Vos activités planifiées et vos objectifs annuels doivent s'inscrire dans l'objectif du programme de recrutement et de fidélisation dans son ensemble. Elles doivent également être conformes à l'une ou à toutes les dimensions décrites dans la section 3 de ce guide. La combinaison d'activités doit permettre d'atteindre l'objectif de votre projet, mais celui-ci ne doit pas nécessairement inclure toutes les dimensions.

P. ex. Organiser trois salons de l'emploi chaque année pour informer les étudiants sur les postes potentiels dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Organisez trois ateliers de l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour 16 étudiants chaque année.

3.5 CALENDRIER DES ACTIVITÉS, PUBLIC CIBLE, EXTRANTS ET RÉSULTATS IMMÉDIATS POUR 2023-2025

Utilisez le tableau de la section 3.5 pour énumérer les activités que vous avez décrites en détail à la section 3.4 pour chacune des deux années. Inscrivez chacune des activités à côté de la dimension appropriée, indiquez la période de l'année où les activités sont prévues, identifiez le public cible, les réalisations attendues et les résultats.

Code de dimension : Chaque activité doit relever de l'une des dimensions énumérées dans le guide. Si vous ne prévoyez pas d'activités dans certaines dimensions, il suffit de marquer S.O. pour l'année et la dimension en question.

- D1 : Création de stages : Interventions d'approche
- D2 : Supervision
- D3 : Le soutien aux stagiaires
- D4 : Activités d'apprentissage linguistique à l'intention des étudiants des établissements d'enseignement ciblés
- D5 : D'autres projets qui augmentent la capacité des professionnels bilingues au Québec

Période : Indiquez la période pendant laquelle les activités auront lieu.

Période 1 : Du 1er avril au 31 juillet

Période 2 : Du 1er août au 30 novembre

Période 3 : Du 1er décembre au 31 mars

Public cible: Désigne la population ciblée par l'activité, son affiliation institutionnelle (le cas échéant) et sa situation géographique.

Extrants : Un extrant (livrable) est un produit ou un service direct lié à l'activité spécifique.

P. ex., Remboursement des frais de transport de cinq étudiants stagiaires pour leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de stage.

Trois ateliers OQLF offerts à 16 étudiants.

Résultat immédiat : Un résultat immédiat (résultat anticipé ou visé) consiste en un état ou un changement souhaité attribuable au résultat qui a une impacte directe à court terme et doit être décrit à la fois qualitativement et quantitativement.

P. ex., Les étudiants reçoivent un soutien pour effectuer leur stage dans des régions éloignées et fournir des services aux communautés anglophones.

Les étudiants améliorent leur niveau de maîtrise du français afin de passer l'examen de l'OQLF pour travailler dans le secteur de la santé publique et des services sociaux au Québec.

Résultats intermédiaires et ultimes : Vous noterez qu'il ne vous est demandé que d'identifier les résultats immédiats dans votre formulaire de proposition. Cependant, les résultats intermédiaires et finaux sont également importants et seront essentiellement les mêmes pour la plupart des activités. Le résultat intermédiaire des mesures incitatives de maintien en poste est « que davantage de jeunes anglophones choisissent et réussissent des études menant à des carrières dans le domaine de la santé et des services sociaux ». Le résultat final est « qu'un plus grand nombre de jeunes anglophones soient employés dans les institutions de santé et des services sociaux de la région ». Afin de rendre compte de ces résultats intermédiaires et ultimes, nous devons d'abord déterminer des bases de référence ou des points de départ à partir desquels mesurer les progrès dans ces domaines. Nous avons l'intention de collaborer avec vous dès les premières étapes du projet afin de développer des stratégies pour déterminer les bases de référence et mesurer les progrès.

3.6 PARTENAIRES DE PROJET

Veillez énumérer les noms des partenaires avec lesquels votre établissement d'enseignement a l'intention de travailler dans le cadre de l'une des activités décrites à la section 3.4. Par exemple, vous pourriez collaborer avec une ou plusieurs institutions pour offrir un soutien aux stagiaires ou vous pourriez collaborer avec les commissions scolaires et les établissements d'enseignement pour informer les étudiants sur les programmes de formation spécialisée et les stages. Cette collaboration pourrait également permettre d'identifier les étudiants qui remplissent les conditions requises pour bénéficier d'une bourse d'études.

Indiquez ici le rôle attendu de chaque partenaire dans votre projet. Si le partenaire vous envoie une lettre de soutien, veuillez fournir une copie de cette lettre avec votre formulaire de proposition.

4. DÉCLARATION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

La section 4 est la déclaration officielle de l'établissement d'enseignement selon laquelle les informations fournies dans la proposition sont exactes et que, si le projet est accepté, l'organisation s'engage à fournir des informations sur les résultats des initiatives et toutes les données de rapport pertinentes. La signature de cette section représente l'engagement.

Dans la section 4, vous devez indiquer le nom et les coordonnées de la personne autorisée à signer cette proposition et vous assurer qu'elle est signée par cette personne. Si votre organisation exige deux signatures, fournissez les informations concernant la deuxième personne et obtenez la deuxième signature.

ANNEXES 1A AND 1B

SOMMAIRE DU BUDGET

***VEUILLEZ NOTER QUE SI VOUS DEMANDEZ UN FINANCEMENT POUR LA DIMENSION 4, VOUS DEVEZ REMPLIR LE SOMMAIRE DU BUDGET POUR LES DIMENSIONS 1 - 3 / DIMENSIONS 5 (ANNEXE 1A) ET UN SOMMAIRE DU BUDGET POUR LA DIMENSION 4 (1B).**

DÉPENSES ADMISSIBLES 2022-2023

Exigences relatives aux rapports financiers

Tout tiers concerné doit remettre à l'équipe de Dialogue McGill un rapport complété de Prévisions de Comptant et État des Dépenses Tri-Annuel (PCED), basé sur l'accord de sous-traitance et comprenant les onglets 1a « Budget détaillé » et 1b « PCED Tri-annuel ». Pour les fonds gérés en dehors de l'Université McGill, un accord de sous-traitance ainsi que les coordonnées de l'institution seront également nécessaires.

Pour chacune des 3 périodes de rapport, le tiers présente les dépenses réelles en complétant l'onglet 1b « PCDE Tri-Annuel ».

En cas d'écart de $\pm 15\%$ entre les dépenses approuvées par McGill et les dépenses réelles, le tiers justifie les divergences en complétant l'onglet 1c « Explication des Écarts » du PCED. Tout tiers doit obtenir l'approbation écrite de la directrice associée de Dialogue McGill pour tout changement de catégorie de budget avant d'engager les dépenses réelles. Si la demande de changement de catégorie de budget a un impact sur les activités proposées, le comité d'examen de Dialogue McGill doit également être consulté pour une préapprobation.

***VEUILLEZ NOTER QUE LES DÉPENSES INDIRECTES NE SONT PAS ADMISSIBLES POUR CE FINANCEMENT**

Pour les éléments qui ne sont pas précisés ci-dessous, il est fortement recommandé aux tiers de vérifier la nature et le type des coûts qui sont admissibles en contactant l'équipe de Dialogue McGill :

Programme de formation linguistique : langue.dialoguemcgill@mcgill.ca

Programme de recrutement et maintien en poste : retention.dialoguemcgill@mcgill.ca

Programme de recherche et d'évaluation des performances : research.dialoguemcgill@mcgill.ca

Postes budgétaires

Les fonds de Dialogue McGill ne peuvent être utilisés que pour les dépenses directement liées aux activités approuvées dans le cadre du projet et conformément au budget préapprouvé. Vous trouverez ci-dessous une description des grandes catégories de dépenses admissibles. Dialogue McGill conserve le droit d'exiger des pièces justificatives pour toutes les dépenses liées au projet. Toutes les dépenses admissibles doivent inclure les taxes applicables.

Salaires et avantages sociaux du personnel

Cette catégorie de dépenses comprend les salaires et avantages sociaux des employés travaillant directement sur le projet. Indiquez clairement le montant total des salaires et avantages pour l'ensemble des employés du projet. Les salaires, avantages sociaux et/ou bourses doivent suivre les directives d'emploi de votre organisation. Pour les projets basés à l'Université McGill, les bourses d'études sont une dépense admissible. Pour les projets basés dans d'autres institutions, les directives internes concernant les bourses

d'études doivent être suivies.

Note importante : Les chefs de projet, les investigateurs principaux et les co-investigateurs ne sont pas admissibles aux salaires, avantages sociaux, bourses d'études ou toute autre forme de compensation.

Personnel contractuel

Les biens et les services reçus du personnel contractuel sont saisis ici (par exemple, les honoraires d'un traducteur professionnel).

Déplacements et hébergements

Ces dépenses comprennent les déplacements pour les activités liées à votre projet. Les normes en vigueur de l'institution pour les frais de déplacement s'appliquent. Sous cette rubrique, veuillez inclure les frais de déplacement pour les activités du projet, tels que le kilométrage pour les véhicules personnels, les voyages en avion, en train ou en bus, les repas et le logement pour les réunions/conférences/ateliers/séminaires, ainsi que les voyages, le logement et les honoraires des conférenciers.

Note : Pour les partenaires du programme de recherche, les droits d'inscription pour les conférences doivent être consignés dans la catégorie Mesure du rendement et transfert des connaissances.

Toutes les dépenses liées aux voyages à l'étranger (à l'extérieur du Canada) doivent être **préautorisées** par Dialogue McGill.

La demande doit fournir les explications suivantes :

- 1) la nature de l'activité;
- 2) la méthode de calcul des coûts prévus (mode de déplacement, nombre de personnes, destination);
- 3) la pertinence des plans de déplacement par rapport aux objectifs du projet de Dialogue McGill.

Toute demande de frais de déplacement, jugée nécessaire pour le projet, doit être présentée au moins un mois avant le voyage prévu à l'attention de l'équipe Dialogue McGill.

Matériel et fournitures

Veuillez indiquer les montants prévus pour l'achat de matériel lié au projet. Les dépenses admises comprennent les coûts d'impression, les fournitures de bureau, ainsi que les frais de livraison (p. ex. poste ou messagerie). Ces éléments doivent être indiqués séparément dans l'onglet 1a « Budget détaillé » du PCED.

Équipement

Veuillez indiquer uniquement les coûts liés aux équipements nécessaires aux activités du projet. Les dépenses admises comprennent les ordinateurs portables, les casques d'écoute, les logiciels et les droits de licence. Ces éléments doivent être précisés dans l'onglet 1a « Budget détaillé » du PCED.

Le coût de la location d'ordinateurs ou d'autres équipements appartenant au tiers n'est pas admissible. La contribution en nature du tiers devrait inclure, lorsque possible, l'utilisation de son équipement par le personnel du projet.

L'acquisition de biens doit être déclarée à la fin de chaque période financière. Par « bien », s'entend tout article coûtant plus de 1000 \$ ou tout appareil électronique d'une valeur inférieure à 1000 \$ (ordinateur portable, équipement informatique, matériel audiovisuel). Ces biens doivent être déclarés au moyen du formulaire en ligne suivant d'ici le 30 avril de chaque année:

https://mcgillnursing.ca1.qualtrics.com/jfe/form/SV_e9w130SKuZPaiNw.

Loyer et services publics

Le loyer comprend le coût des locaux nécessaires aux activités du projet. Les frais de location d'espace et d'utilisation d'ordinateurs lorsqu'ils appartiennent déjà à l'institution ne sont pas admissibles. Pour les services publics, indiquez les frais de tous les services publics qui ne sont pas déjà couverts dans les frais de location mensuels. Dans la plupart des cas, il s'agit uniquement des frais de téléphone, de téléconférence et d'Internet. Le loyer et les services publics doivent être déclarés séparément dans l'onglet 1a « Budget détaillé » du PCED. Dialogue McGill peut demander une justification détaillée de ces dépenses.

Mesure du rendement et transfert des connaissances

Cette catégorie comprend les activités liées à la mesure du rendement, à l'évaluation, à la diffusion ou aux activités de transfert des connaissances. Les exemples incluent les rapports annuels, les publications, les présentations et les ateliers. Cela comprend les frais de participation à des conférences (frais d'inscription) uniquement dans le but de diffuser les résultats du projet à un public pertinent. Ces éléments doivent être déclarés séparément dans l'onglet 1a « Budget détaillé » du PCED.

Autre

Cette section sert à consigner toutes les dépenses directement liées au projet qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus. Toute information fournie ici doit être clairement expliquée et justifiée.

ANNEXE 2 RESSOURCES DE FORMATION POUR LES ÉTUDIANTS ET LES SUPERVISEURS

Ressources de formation des étudiants

Dialogue McGill a développé et mis à disposition des modules d'apprentissage autonome en ligne sur les compétences linguistiques en anglais. Ces modules s'adressent aux étudiants francophones poursuivant des études dans le domaine de la santé et des services sociaux. Cela comprend :

- Module d'apprentissage autonome en ligne pour les réceptionnistes
- Guide de l'animateur – Réceptionnistes
- Module d'apprentissage autonome en ligne pour les infirmières de triage
- Guide de l'animateur – Infirmières de triage
- Module d'apprentissage autonome en ligne pour les prestataires des services psychosociaux
- Guide de l'animateur – Fournisseurs des services psychosociaux

Au total, 79 vidéos de formation ont été développées. Ils sont actuellement hébergés sur le site Web de Dialogue McGill.

Cours du Centre d'enseignement du français et ateliers de préparation à l'examen OQLF

Dialogue McGill s'est associé au Centre d'enseignement du français (CEF) de l'Université McGill pour offrir des cours conçus pour les étudiants de McGill inscrits à des programmes de santé et des services sociaux qui souhaitent améliorer leurs compétences en lecture, en écriture, en expression orale et en écoute du français. Les cours comprennent la communication professionnelle, les jeux de rôle, le vocabulaire, la prononciation et les études de cas.

Le CEF offre également des ateliers aux étudiants de McGill pour préparer les candidats des secteurs de la santé et des services sociaux à l'examen de l'Office québécois de la langue française (OQLF).

* Les ateliers de préparation à l'examen de l'OQLF pourraient devenir accessibles aux étudiants qui ne font pas partie de McGill à l'avenir. Veuillez communiquer avec le programme de formation linguistique ci-dessous si votre établissement d'enseignement souhaite en savoir plus :

Gretta Eid, agente de projet, programme de formation linguistique, Dialogue McGill

Courriel : langue.dialoguemcgill@mcgill.ca

Ressources de formation à la supervision

Dialogue McGill, par l'intermédiaire de ses écoles professionnelles offrant des programmes en soins de santé et en services sociaux, continuera d'offrir des liens vers des modules de formation à la supervision en ligne, en anglais et en français, à utiliser avec un groupe interprofessionnel de superviseurs sur le terrain. La formation a pour but d'accroître la qualité et la capacité des professionnels qui assurent la supervision dans les régions. Il offre aux superviseurs débutants ou aux superviseurs expérimentés qui souhaitent développer leurs compétences en matière de formation, un éventail de matériels et d'activités ainsi que la possibilité de faire partie d'une communauté d'apprenants en ligne issus de diverses disciplines, diététique et nutrition humaine, soins infirmiers, ergothérapie, physiothérapie, travail social, orthophonie, etc.

Modules de formation clinique et de pratique de supervision de McGill : Dialogue McGill a mis à jour une série de quatre modules synchrones initialement développés par l'Université d'Ottawa en français et a créé un cinquième module sur la supervision avancée. Ces cinq modules ont été créés en anglais avec une nouvelle plateforme asynchrone conviviale. Ces modules sont disponibles sur le site Web de Dialogue McGill.

Série de vidéos sur l'éducation clinique : Ces vidéos ont été développées et produites dans le cadre d'un partenariat avec l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de McGill, dans le cadre d'une série de formations destinées aux cliniciens qui se préparent à devenir des éducateurs cliniques ou à améliorer leurs compétences en tant que mentor clinique. Ils continueront d'être conservés sur le site Web de Dialogue McGill.

Conseils électroniques pour la formation pratique : Développé par l'Université de Colombie-Britannique pour fournir un support de formation gratuit aux superviseurs travaillant dans l'enseignement pratique. Ils se composent de huit modules interprofessionnels en ligne, en accès libre, qui peuvent être suivis de manière indépendante, au rythme de l'apprenant. Hyperliens de conseils électroniques pour la formation pratique sur <https://canvas.ubc.ca/courses/97719>. Dialogue McGill a traduit les huit modules en français pour la communauté québécoise. Cette traduction est également disponible sur le site Web de Dialogue McGill.

ANNEXE 3 LISTES DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES CIBLÉES AU QUÉBEC

Le soutien à l'intention des étudiants stagiaires est destiné aux étudiants dont la résidence principale se situe dans une des régions ciblées du Québec énumérées ci-dessous.

Région 01	Bas-Saint-Laurent	Région 11	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Région 02	Saguenay—Lac-Saint-Jean	Région 12	Chaudière-Appalaches
Région 03	Capitale-Nationale	Région 14	Lanaudière (à l'exception des municipalités de la CMM*)
Région 04	Mauricie-et-Centre-du-Québec	Région 15	Laurentides (à l'exception des municipalités de la CMM*)
Région 05	Estrie	Région 16	Montérégie (à l'exception des municipalités de la CMM*)
Région 07	Outaouais	Région 17	Nunavik
Région 08	Abitibi-Témiscamingue	Région 18	Terres-Cries-de-la-Baie-James
Région 09	Côte-Nord		
Région 10	Nord-du-Québec		

Veillez prendre note que les étudiants qui résident dans les communautés appartenant à la Communauté métropolitaine de Montréal ne sont pas admissibles à un soutien pour leurs stages. La liste des municipalités de la CMM peut être consultée à l'adresse suivante : <http://cmm.qc.ca/a-propos/municipalites/>.

RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES ANGLAIS

RÉGION 01: BAS-SAINT-LAURENT

Heritage Lower Saint Lawrence

130 Rue Principale, Métis-sur-Mer, QC, G0J 1S0

Personne-ressource : Anna L. Cone
Annie Lecavalier

Titre : Directrice adjointe (en santé et services sociaux)
Coordinatrice administratif

N° de téléphone : (418) 936-3239

Courriel : acone@heritagelsl.ca
alecavalier@heritagelsl.ca

Site web: www.heritagelsl.ca

RÉGION 02: SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

ECO-02 (English Community Organization Saguenay-Lac-Saint-Jean)

1936 rue Davis, Suite 105, Jonquière, QC, G7S 3B6

Personne-ressource : Brigitte Bussièrès

Titre : Directrice générale

N° de téléphone : (418) 543-4302

Courriel : ed@eco-02.ca

Site web: www.eco-02.ca

RÉGION 03: CAPITALE-NATIONALE**Jeffery Hale Community Partners (JHCP)**

1270 chemin Ste-Foy, Suite 2000, Québec, QC, G1S 2M4

Personne-ressource : Andrew Ayre **Titre :** Agente de soutien aux programmes
N° de téléphone : (418) 684-5333 **Courriel :** aayre@jhpartners.net
Site web: www.wejh.ca | www.jhpartners.net

RÉGION 04: MAURICIE-ET-CENTRE-DU-QUÉBEC**Center for Access to Service in English (CASE)**

1045 Rue Chabanel, Drummondville, QC, J2B 2J4

Personne-ressource : Shannon Keenan **Titre :** Directrice générale
Julie Miller **Agente de projet**
N° de téléphone : (819) 850-5560 **Courriel :** casemcq.dg@gmail.com
1 (833) 850-5560 casemcq.project.agent@gmail.com
Site web: www.casemcq.com

RÉGION 05: ESTRIE**Townshippers' Association—Estrrie Network**

3355 College Street, Sherbrooke, QC, J1M 0B8

Personne-ressource : Michelle Lepitre **Titre :** Directrice des programmes et des communications
N° de téléphone : (819) 566-5717 **Courriel :** ml@townshippers.org
Site web: www.townshippers.org

RÉGION 06: MONTRÉAL**African Canadian Development and Prevention Network (ACDPN)**

6585 Côte-des-Neiges, Montreal, QC H3S 2A5

Personne-ressource : Tania Callender **Titre :** Directrice générale
N° de téléphone : (514) 737-3213 **Courriel :** tcallender@acdpn.org
Site web: www.acdpn.org

RÉGION 06: MONTRÉAL (CONTINUED)**Collective Community Services (CCS)**

451, rue de l'Église, Verdun, QC, H4G 2M6

Personne-ressource : Vaughan Roche**Titre :** Directeur général**N° de téléphone :** (514) 937-5351**Courriel :** vaughanr@ccs-montreal.org**Site web:** www.ccs-montreal.org**East Island network for English Language Services (REISA)**

8370 Lacordaire Blvd, Suite 312, Saint-Léonard, QC H1R 3Y6

Personne-ressource : Fatiha Gatre Guemiri**Titre :** Directrice générale**N° de téléphone :** (514) 955-8370**Courriel :** fguemiri@reisa.ca**Site web:** www.reisa.ca**RÉGION 07: OUTAOUAIS****Connexions Resource Center**

67, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 6A2

Personne-ressource : Danielle Lanyi**Titre :** Directrice exécutive**N° de téléphone :** (819) 557-0615**Courriel :** d_lanyi@centreconnexions.org**Site web:** www.centreconnexions.org**RÉGION 08: ABITIBI-TÉMISCAMINGUE****Neighbours Regions Association of Rouyn-Noranda**

139, av. Murdoch, Rouyn-Noranda, QC, J9X 5A9

Personne-ressource : Sharleen Sullivan**Titre :** Directrice générale**N° de téléphone :** (819) 762-0882**Courriel :** sharleen@neighboursat.ca**Site web:** www.neighboursat.ca**RÉGION 09: CÔTE-NORD****Coaster's Association, Inc.**

313 Boul. Bonne Esperance, St. Paul's River, QC, G0G 1W0

Personne-ressource : Cornella Maurice**Titre :** Directrice générale**N° de téléphone :** (418) 379-2006**Courriel :** cornella.maurice@coasterassociation.com**Site web:** <http://coastersassociation.com>

RÉGION 09: CÔTE-NORD (SUITE)**North Shore Community Association (NSCA)**

337 Blvd LaSalle, Local #202, Baie-Comeau, QC G4Z 2Z1

Personne-ressource :	Jody Lessard	Titre :	Directrice générale
N° de téléphone :	(418) 296-1545	Courriel :	nsca@quebecnorthshore.org
Site web:	www.quebecnorthshore.org		

RÉGION 10: NORD-DU-QUÉBEC

À ce jour, aucun réseau communautaire n'est associé à cette région. Les étudiants originaires de cette région qui répondent aux critères d'admissibilité et qui désirent soumettre une demande au Programme de bourses sont priés de communiquer avec :

Voir **RÉGION 08**: Neighbours Regional Association of Rouyn-Noranda

RÉGION 11: GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE**Committee for Anglophone Social Action (CASA)**

168, Gerard D Levesque, New Carlisle, QC, G0C 1Z0

Personne-ressource :	Kim Harrison	Titre :	Directrice générale
N° de téléphone :	(418) 752-5995	Courriel :	kim@casa-gaspe.com
Site web:	www.casa-gaspe.com		

Committee for Anglophone Magdalen Islanders (CAMI)

787 Chemin Principal, Grosse Ile, QC, G4T 6B5

Personne-ressource :	Michel Vigneault	Titre :	Directeur général intérim
N° de téléphone :	(418) 985-2116	Courriel :	mike@micami.ca
Site web:	www.micami.ca		

Vision Gaspé-Percé Now (VGPN)

28 Rue St. Patrick, boîte postale 67, Douglastown, Gaspé, QC G4X 2Y2

Personne-ressource :	Jessica Synnott	Titre :	Directrice générale
N° de téléphone :	(418) 368-3212	Courriel :	j.synnott@vgpn.ca
Site web:	www.visiongaspeperce.ca		

